



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
POITOU-CHARENTES

LA CHARTE DU SITE NATURA 2000



Vallées Calcaires
Péri-Angoumoisines

C'est un **réseau européen** de sites qui hébergent des espèces et des milieux naturels rares ou menacés à l'échelle européenne. L'engagement des Etats de l'Union Européenne est de préserver ce patrimoine écologique sur le long terme.

La France a privilégié une politique contractuelle et volontariste pour la mise en œuvre des actions de gestion prévues dans le Document d'Objectifs du site :

- les **Contrats** Natura 2000 (hors parcelles agricoles)
- les **Chartes** Natura 2000 (tous milieux)

Le site Natura 2000 des « **Vallées Calcaires Péri-Angoumoises** » est formé d'un ensemble de 3 vallées similaires, entaillées parallèlement dans le calcaire. Il couvre plus de 1 600 ha répartis sur 8 communes du Sud de l'ancien Angoumois.

Il est composé de pelouses calcicoles (« les Chaumes »), de boisements secs, de cours d'eau, de prairies humides, de boisements alluviaux qui présentent tous un patrimoine floristique, faunistique et paysager remarquable, reconnu d'intérêt européen. L'enjeu majeur du site réside dans la restauration puis le maintien des pelouses calcicoles, milieux en forte régression à l'échelle de l'Union Européenne, du fait de la déprise agricole notamment.

L'originalité du site ?

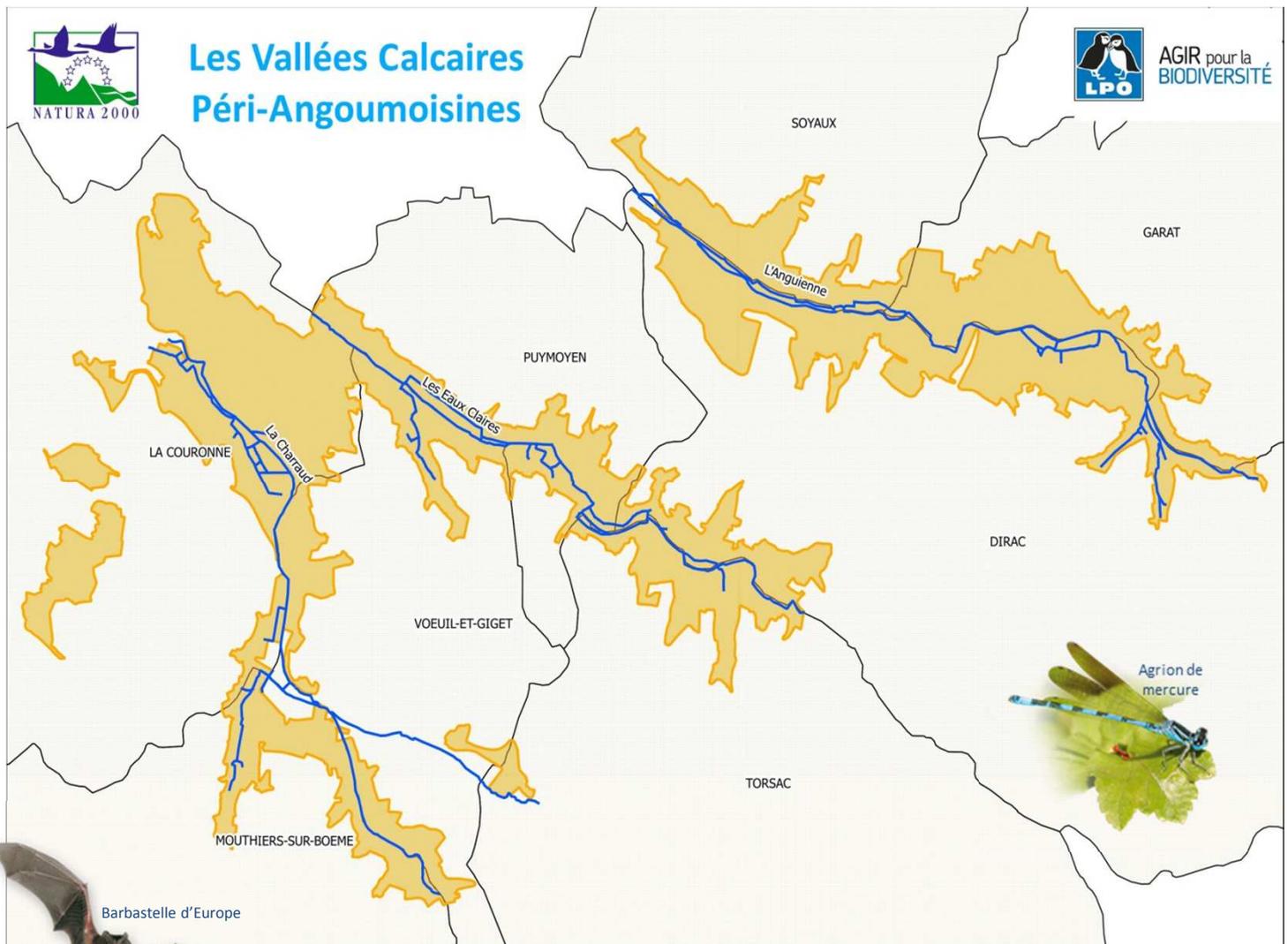
La proximité de cavités en pied de falaises et de pelouses calcicoles (milieux secs) avec les fonds de vallées humides confère à ces habitats une importante complémentarité écologique (zones de prédation, de reproduction, de quiétude, d'hivernage...).



Les coteaux, une mosaïque de milieux secs : pelouses calcicoles, chênaie verte, falaises, cavités, etc.



Les fonds de vallées, une mosaïque de milieux humides et aquatiques



LE CONTENU DE LA CHARTE

Qu'est ce qu'une charte Natura 2000 ?

La charte est un code des bonnes pratiques qui a pour objectif la conservation des habitats et des espèces d'intérêt européen présents sur le site. Elle est constituée de plusieurs fiches :



Petit rhinolophe

La fiche **Engagements et Recommandations de portée générale** concerne le site dans son ensemble. Chaque signataire se doit d'y adhérer

Les fiches **Milieux** et les fiches **Activités** se déclinent en différentes catégories

Chaque fiche contient :

- Des **engagements**, contrôlables, permettant de maintenir les habitats et espèces d'intérêt communautaires dans un bon état de conservation.
- Des **recommandations**, non soumises à contrôle, permettant d'aller plus loin en encourageant les actions favorables aux enjeux de conservation.



Cuivré des marais

L'ADHESION A LA CHARTE

Qui est concerné ? Et sur quels territoires ?



Lucane cerf-volant

Tous les **titulaires de droits réels ou personnels**, propriétaires ou personnes disposant d'un "mandat" pour des terrains inclus dans le site Natura 2000.

Les parcelles concernées sont choisies par le signataire. **L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale**. Les engagements portent sur les milieux qui y sont présents.

Quels sont les avantages ?

- Exonération de la part communale de la **Taxe sur le Foncier non bâti** (TFNB)
- Garantie de **gestion durable des forêts** si le propriétaire dispose d'un document de gestion (accès à certaines aides publiques, dispositions fiscales...).

Comment adhérer ?

Avec l'aide de la structure animatrice du site Natura 2000 (LPO), le signataire complète et dépose **une demande d'adhésion** auprès de la **DDT** (Direction Départementale des Territoires).

LES CONDITIONS D'ADHESION

- Disposer de **droits réels ou personnels** sur les parcelles concernées
- Parcelle(s) incluse(s) **dans le périmètre du site Natura 2000**
- Adhésion pour une durée de **5 ans (reconductible)**

Votre dossier CHARTE

Il se compose de plusieurs documents :

- La fiche **Engagements et Recommandations de portée générale**

- Les fiches **Milieux** :

- Pelouses calcicoles et milieux associés
- Boisements secs et milieux associés
- Cours d'eau, berges et végétations rivulaires
- Milieux humides remarquables
- Boisements alluviaux
- Peupleraies
- Grottes et cavités
- Falaises rocheuses
- Prairies

Ecrevisse à pattes blanches



- Les fiches **Activités** :

- Activités terrestres non motorisées (randonnée pédestre, équestre, VTT)
- Activités terrestres motorisées (moto, quad, 4x4...)
- Pratique de l'escalade
- Activités cynégétiques et régulation des espèces classées nuisibles
- Activités halieutiques
- Aménagements et entretiens des ouvrages routiers
- Aménagements et entretiens des ouvrages hydrauliques
- Sensibilisation et valorisation du patrimoine naturel et culturel

- Le **dossier d'adhésion** à la charte



En cas de questions...

Vous pouvez contacter la LPO France qui est opérateur du site Natura 2000 des « Vallées Calcaires Péri-Angoumoises »

Guillaume PLANCHE
LPO France – Les Fonderies Royales
8-10 rue du Docteur Pujos
BP 90263
17 395 Rochefort
06 71 13 48 71
guillaume.planche@lpo.fr



Azuré de la sanguisorbe